



**Verdict**  
**le 26 mars 2015**  
**8 h 30**  
**Ecole de Droit**  
**Amphi Trudaine**



# À qui profite le Droit ?



# PROGRAMME DE LA MATINÉE

Colloque validé au titre de la formation professionnelle continue des Avocats

**N. B. : Programme arrêté le 11 mars 2015, sous réserve de corrections éventuelles.**

## Ouverture du Colloque :

**8h30** - Allocution de Nicolas GRAS, Président de l'ACDD

**8h40** - Allocution de Christine BERTRAND, Doyen de l'École de Droit

**8h50** - Allocution de Charles-André DUBREUIL, Directeur du Centre Michel-de-l'Hospital

## Enquête :

**9h** - Pourquoi nos sociétés ont-elles eu besoin du droit ?

*Lecture de textes choisis par les Doctorants – Hommage au Professeur Christian ATIAS*

**9h20** - La contestation du droit

*Lamia EL BADAWI, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

## Partie I – Réquisitoire contre le droit : le droit profite d'abord aux initiés !

### **A. Premier grief : la norme au service des prescripteurs du droit ?**

Première table-ronde sous la présidence de **Charles-André DUBREUIL**, Professeur de droit public à l'Université d'Auvergne Clermont I, Directeur du Centre Michel-de-l'Hospital

**9h45** - Le législateur sous l'influence du lobbying

*Grégory HOUILLON, Maître de conférences en droit public à l'Université de Poitiers*

**10h05** - Le juge « bouche bavarde » de la loi

*Marie-Élisabeth BAUDOIN, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**10h25** - Le rôle de la doctrine

*Luc GRYNBAUM, Professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université René-Descartes, Paris V*

**10h45** - Débat suivi d'une pause-café

### **B. Second grief : la norme détournée par les destinataires du droit ?**

Deuxième table-ronde sous la présidence de **Frédéric BUY**, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I

**11h15** - Les subtilités du droit fiscal

*Jean-Luc ALBERT, Professeur de droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**11h35** - Procédure pénale et aggravation de la répression

*Jean-Baptiste PERRIER, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**11h55** - Le droit international au service des États puissants

*Enguerrand SERRURIER et Camille MOISAN, Doctorants en droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**12h15** - Débat suivi de la pause-déjeuner

# PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

Colloque validé au titre de la formation professionnelle continue des Avocats

## **Partie II – Un plaidoyer pour le droit : le droit profite surtout à chacun !**

### **A. Premier alibi : les normes protègent la partie faible**

Troisième table-ronde sous la présidence de **Ronan RAFFRAY**, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I

**14h** - Paradoxes autour de la protection du consommateur

**Sandrine TISSEYRE**, *Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**14h20** - Le salarié et l'employeur ?

**Michel MORAND**, *Avocat en droit du travail, professeur associé à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**14h40** - Le droit administratif, protecteur des administrés

**Olivier LAVAIL**, *Doctorant en droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**15h** - Débat suivi d'une pause-café

### **B. Second alibi : les normes contribuent à la cohésion sociale**

Quatrième table-ronde sous la présidence de **Florence FABERON-TOURETTE**, *Maître de conférences en droit public à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**15h30** - La régulation des marchés par le droit de la concurrence

**Catherine PRIETO-HUGOT**, *Professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris I*

**15h50** - La citoyenneté européenne

**Christine BERTRAND**, *Maître de conférences en droit public à l'Université d'Auvergne, Doyen de l'École de droit de Clermont-Ferrand*

**16h10** - De la normativité autoritaire à la normativité contractuelle en droit de la famille et en droit des personnes : Incidences sur la théorie générale des contrats.

**Jennifer EXBRAYAT**, *Doctorante en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I*

**16h30** - Débat

## **Verdict :**

**16h40** - Conclusion : Pour le droit, sans profiteurs

**Hervé LÉCUYER**, *Professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Panthéon-Assas, Paris II*

**17h** - Cocktail de clôture

## Direction

Association Clermontoise des Doctorants en Droit (ACDD)

## Comité d'Organisation

Fanny BRUNEL, doctorante en Droit Privé

Isabelle GUILHEN, doctorante en Droit Privé

Davy HUET, doctorant en Droit Privé

Pierre-Henri PAULET, doctorant en Droit Public

## Comité Scientifique

Charles-André DUBREUIL, Professeur de droit public à l'Université d'Auvergne, directeur du Centre Michel-de-l'Hospital

Nicolas LAURENT-BONNE, Professeur d'Histoire du Droit à l'Université d'Auvergne, Clermont I

Ronan RAFFRAY, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Auvergne, Clermont I

## Thématique

Le Droit est en perpétuelle évolution, s'adaptant sans cesse depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, sans aspirer demain à aucune trêve. Pourquoi ne pas se contenter d'une série de normes gravées dans le marbre pour l'éternité ? Mais peut-être faut-il s'interroger autrement : pour protéger quels intérêts le Droit modèle-t-il ou influence-t-il la pratique, si ce n'est l'inverse ? Le Droit profite-t-il légitimement à quelqu'un ? Serait-ce là sa seule raison d'être ? Une question revient alors hanter chaque nuit les juristes : « **A qui profite le Droit ?** » C'est sur ce tourment que doit s'ouvrir l'instance du 26 mars 2015, dans les murs de l'École de droit de Clermont-Ferrand.

L'enquête préliminaire sera sans doute déterminante pour tracer les **contours historiques et philosophiques** de la question. D'où vient le Droit ? Eut-il ses partisans, ses ennemis ? Sert-il, dérange-t-il ? La parole sera ensuite donnée à l'accusation, qui ne verra sans doute dans le droit qu'un **instrument habilement manié**, dans leur intérêt, par ses inspireurs ou par des professionnels qui en connaissent le moindre secret. Par respect du contradictoire, la défense rétorquera que le Droit, ciment indispensable de la société, offrirait de surcroît des **moyens efficaces de défendre les faibles**. Le prévenu ose croire que ces deux alibis seront suffisamment solides ! Un verdict sans appel fournira la réponse tant attendue, clôturant cette journée et apaisant (peut-être !) le sommeil des juristes.

Tout au long de ce retentissant procès-colloque, les intervenants identifieront ceux qui tirent avantage des normes juridiques dans les domaines les plus significatifs où la règle de droit intervient. Défileront tour à tour sur le banc des accusés les grandes figures identifiées par le droit : ses acteurs, travailleurs tentés par le façonnage de la matière ; ses destinataires, avertis et puissants, ou traditionnelles « parties faibles », du consommateur à l'administré en passant par le salarié ; enfin la Société elle-même devra rendre compte de son traitement par le Droit. Les débats clôturés, il s'agira de vérifier si les heureux bénéficiaires du Droit sont bien ceux que l'on croit...

## Renseignements

Contact organisation : [colloque.aquiprofitoledroit@gmail.com](mailto:colloque.aquiprofitoledroit@gmail.com)

Adresse web ACDD : [www.acd-droit.com](http://www.acd-droit.com)